

# **LES PONTETS**

## Séance n°1 CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2022

Présents : Etaient présents : Mmes GRESSET, LENGART, MIKOLON, LÉPINE, Mrs GINDRE, SALLÉE, SCALABRINO, SERRETTE, TRUSSARDI, CHAGROT

Absents excusés : M LONCHAMPT

Convocation du 17 février 2022.

Ordre du jour :

1. *Approbation du dernier compte rendu du 9 décembre 2022*
2. *Remboursement factures à Mme Marie Lengart*
3. *Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement*
4. *Reversement par le Syded de la TCFE*
5. *Vente de la parcelle ZA 100*
6. *Acquisition parcelles de forêt B153 et B154*
7. *Budgets : Bois, Eau, Lotissement, général (Comptes administratifs, comptes de gestion, affectation de résultat)*
8. *Informations et questions diverses*

### **1. Approbation du dernier compte-rendu**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Remboursement factures à Mme Marie LENGART**

M le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en ligne du site internet de la commune, Madame Marie LENGART a procédé au paiement de deux factures.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures jointes et après en avoir délibéré et à la majorité des membres :

- autorise M le Maire à rembourser à Madame Marie LENGART, la somme de 381.42 €.

### **3. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement**

M le Maire rappelle que par principe la commune ne peut payer de factures d'investissement avant le vote du budget. Le Conseil autorise le Maire à ouvrir 25% des crédits de l'année précédente pour pouvoir régler les factures avant le vote du budget.

#### **4. Reversement par le Syded de la TCFE**

Accord du Conseil pour que le Syded reverse 25% de la taxe finale de consommation d'électricité

#### **5. Vente de la parcelle ZA 100**

Suite à la publicité faite par la commune, 4 réponses nous sont parvenues. Après analyse et explications par la commission urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la candidature à l'achat de la parcelle ZA 100 Mme Maude Limacher et M Lilian BOLE DU CHOMONT.

#### **6. Acquisition des parcelles de forêt B 153 et B 154**

Les explications entendues, le Conseil Municipal, par 9 voix et 1 abstention, approuve la proposition d'achat à 9 000 € et autorise le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### **7. Budgets – Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2021**

Le conseil constate que la concordance des comptes de gestion et des comptes administratifs et approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 (M le Maire ne prenant pas part au vote des comptes administratifs).

Résultats des comptes administratifs 2021 :

##### **Budget bois**

Excédent de fonctionnement	242 556.15 €
Excédent d'investissement	2 815.73 €
Soit un excédent global de	245 371.88 €

##### **Budget eau**

Excédent de fonctionnement	75 881.43 €
Excédent d'investissement	39 901.32 €
Soit un excédent global de	115 782.75 €

##### **Budget lotissement**

Excédent de fonctionnement	9 114.04 €
----------------------------	------------

##### **Budget général**

Excédent de fonctionnement	6 758.99 €
Déficit d'investissement	-2 463.79 €

Soit un excédent global de	4 295.20 €
----------------------------	------------